

DÉLIBÉRATION n° 2026-74

**Portant avis sur la Mise en œuvre provisoire de la NOF
(UFR ST et UFR SANTÉ)**

Point inscrit à l'ordre du jour n° 16

Conseil d'administration du 09 juillet 2026

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion, mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2026-10 du Conseil d'administration du 16 mars 2026 ;portant avis sur l'offre de formation 2026 - 2031 : maquettes et soutenabilités ;
Vu la délibération de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 30 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **valident la mise en oeuvre provisoire de la NOF, comme suit :**

- **l'UFR LSH : maintien du M2 Lettres durant un an (rentrée 2026) avant adoption de la NOF Mondes du livre en M2 à la rentrée 2027.**
- **l'IUT : réouverture de la LP QHSSE parcours GRSSSE au titre de l'année universitaire 2025/2026 pour finalisation d'un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).**

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				27		
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	0
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le **09 juillet 2026**
Le Président de l'Université de La Réunion



Pr Jean François HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le **15 JUL. 2026**

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le **15 JUL. 2026**